

**REVUE AUPC****Des acquis à consolider pour la transparence et la bonne gouvernance**

Une mission du Fonds Monétaire International (FMI) a séjourné en Côte d'Ivoire, du 11 au 26 novembre 2007, pour procéder à la revue du programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC). Cette mission a vu la participation de la Banque Mondiale et de la BAD. Elle a permis d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et de discuter des perspectives pour 2008, notamment l'appui additionnel du FMI à la Côte d'Ivoire, la politique budgétaire, les réformes sectorielles, la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance et l'initiative pour la réduction de la dette extérieure, (PPTE).

Le communiqué de presse du FMI rendant compte des conclusions de cette revue, relève que la croissance du PIB devrait atteindre 1,7% en 2007 du fait d'un début de reprise dans un certain nombre de secteurs et des investissements privés qui se sont remis à croître pour la première fois en termes réels depuis 1999. Le niveau de l'inflation a été contenu à 2,5% en moyenne annuelle en dépit de l'augmentation constatée sur le prix de certains produits alimentaires.

En ce qui concerne l'exécution du programme, la mission note qu'en dépit du contexte politique et social difficile, le Gouvernement a mis en œuvre l'essentiel des mesures prévues dans le cadre du programme pour 2007 appuyé par l'AUPC. Ainsi, les recettes budgétaires ont été satisfaisantes grâce notamment à la bonne tenue des recettes de TVA et de l'impôt sur les sociétés. Les autres points positifs relevés par la mission concernent le retour aux procédures normales d'exécution budgétaire, la communication régulière des flux physiques et financiers dans les secteurs clés du café-cacao, de l'énergie ainsi que la mise en œuvre des audits des sous secteurs de l'extraction de pétrole, de gaz de raffinage et de l'électricité.

En outre, des efforts considérables ont été fournis pour normaliser les relations avec les institutions financières multilatérales. Depuis juillet 2007, le pays est à jour de ses obligations vis-à-vis de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement. L'apurement des arriérés envers ces deux institutions est attendu pour janvier et avril 2008. Au terme des négociations, le Gouvernement et la mission sont parvenus à un accord, sur les grandes lignes d'un programme pour 2008 qui pourrait être soutenu par une assistance additionnelle AUPC. Les objectifs principaux restent de sortir la Côte d'Ivoire de sa stagnation économique et de la ramener sur son rythme de croissance d'antan, tout en maintenant les grands équilibres macroéconomiques.

Le Gouvernement accélère pour sa part les réformes structurelles, notamment dans les secteurs du café-cacao, du coton et de l'énergie. La mission note avec satisfaction l'engagement du Gouvernement à adopter, avant fin septembre 2008, son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), après un processus de large consultation avec les populations. Sur la base de ce programme et d'un environnement international qui devrait rester favorable, la croissance s'accélérait pour atteindre 3% en 2008, ce qui permettrait enfin de renouer avec une croissance positive du PIB par habitant.

Au total, la revue confirme les efforts fournis par le Gouvernement pour la mise en œuvre satisfaisante des réformes, tant au niveau des finances publiques que des principaux secteurs générateurs de revenus pour l'économie nationale. Ces efforts devraient se traduire par la restauration effective des grands équilibres macroéconomiques et financiers dès 2008, avec le renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance. ■

AU SOMMAIRE

Réunion des Ministres de la Zone Franc	1
Contrat d'affermage de la SODECI	1
Pré-lancement des Journées de Londres	2
Assemblées annuelles FMI/Banque mondiale	2
Accord de Partenariat Economique	3
Cadre des institutions de microfinance	3
Réhabilitation du lycée Blaise Pascal	4

Réunion des Ministres de la Zone Franc

Dans le cadre de leurs rencontres périodiques, les Ministres chargés des Finances des pays de la Zone Franc se sont réunis, le 16 octobre 2007 à Paris, sous la présidence de Madame Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Les Ministres ont pris acte de l'état de convergence des politiques macroéconomiques au 31 décembre 2006, et constaté que cette dernière n'a pas progressé suffisamment.

En effet, au cours de l'année 2006, un seul pays de la Zone Franc, le Niger, a respecté l'ensemble des critères de premier rang relatifs au solde budgétaire, au taux d'inflation, à l'encours de la dette et à la non accumulation d'arriérés.

Les difficultés sont concentrées en particulier autour de la persistance des tensions inflationnistes en CEMAC et de la fragilité de la situation des finances publiques en UEMOA et dans l'Union des Comores.

La situation économique au sein de la Zone Franc en 2006 a été caractérisée par une décélération de la croissance. Celle-ci demeure inférieure à celle de l'Afrique sub-saharienne, et reste insuffisante pour faire reculer significativement la pauvreté.



Mme. Christine Lagarde

...Suite en page 3 ▶

Renouvellement du contrat d'affermage de la SODECI

Du 28 août au 28 septembre 2007, l'Etat de Côte d'Ivoire a entamé les négociations du contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable, avec la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI). Cette séance, qui s'est déroulée au centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, était présidée par M. Berté Ibrahim, Directeur de l'Hydraulique.

Participaient à cette réunion, des représentants de la SODECI, du BNETD et des ministères suivants : Plan et Développement, Infrastructures Economiques, Economie et Finances, Construction, Urbanisme et Habitat, Commerce.

A l'issue de ces négociations, le comité a obtenu la signature d'un contrat d'affermage qui a été signé par le Directeur Général de la SODECI, le Ministre des Infrastructures Economiques et le Ministre de l'Economie et des Finances, en date du 4 octobre 2007.

...Suite en page 2 ▶





CEREMONIE DE LANCEMENT

Journées promotionnelles ivoiriennes à Londres

Dans le cadre de la reconstruction nationale post-crise, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Charles Koffi Diby a encouragé les hommes d'affaires britanniques, à investir en Côte d'Ivoire dans les projets de développement. Aussi, certains investisseurs ont-ils exprimé le vœu de poursuivre les échanges, dans un cadre plus élargi, sur les opportunités qu'offre la Côte d'Ivoire.

Au regard de cet engouement, l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Royaume-Uni, en partenariat avec la MEDICAPITAL BANK, s'est engagé dans l'organisation de Journées Promotionnelles, économiques, commerciales et culturelles (JPL) à Londres, sous le parrainage du Premier Ministre, SEM Guillaume Soro, et la présence effective du Ministre de l'Economie et des Finances.

Le forum des investisseurs et l'exposition prévus lors de ces journées, devront permettre de mettre en exergue les potentialités de notre pays, dans les secteurs des finances, de l'infrastructure, des mines et énergies, de l'agriculture et de l'industrie.

Prévues les 25 et 26 février 2008, les Journées Promotionnelles de Londres vont permettre de :

- Mobiliser auprès des investisseurs britanniques, le financement et l'investissement dans les affaires en Côte d'Ivoire et dans les projets de développement, dans le cadre de la reconstruction nationale.
- Faire connaître à la presse, aux officiels et aux milieux d'affaires britanniques, la Côte d'Ivoire, son environnement et ses opportunités d'investissements.
- Rechercher des opportunités d'affaires et de débouchés au Royaume-Uni, pour les produits ivoiriens.
- Nouer des relations de partenariats commerciaux ou de joint venture.
- Renforcer la coopération économique entre les deux pays.
- Les populations cibles sont les gros porteurs de projets de 3 à 15 milliards de FCFA, constitués d'entreprises parastatales ou privées, opérant dans les secteurs cibles, les PME et PMI de grande envergure, introduites ou non en bourse, ayant des besoins en ingénierie financière ou en investissement.

150 invités ont assisté le mercredi 10 octobre dernier, à l'Hôtel Crown Plaza à Londres, à la cérémonie officielle de lancement des JPL.



Le TOWER BRIDGE de Londres

➤ (Contrat d'affermage de la SODECI, Suite de la page 1)

Les acquis majeurs consacrés par ce contrat, sont les suivants :

- rétablissement de la forme légale du contrat : « contrat d'affermage » en lieu et place de « convention de concession » en 1987, vu que la charge du premier établissement du réseau, incombe à l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- réduction de la durée du contrat : elle passe de 20 à 15 ans ;
- application des dispositions du Code des Marchés Publics, décret N°2005-110 du 24 février 2005 : inexistant en 1987 ;
- mise en place d'indicateurs de performance ;
- association du service des dépenses d'eau de l'Etat, au processus de validation des consommations d'eau de l'Etat ;
- exercice du contrôle et de la régulation par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), organe indépendant de régulation créé à cet effet : soulagement pour le gouvernement qui manquait de capacité de régulation nécessaire, pour assurer la supervision de la SODECI ;
- instauration de sanctions liées au retard dans l'exécution des documents et rapports et à la non atteinte des objectifs de performance.

Il reste d'une part, la communication en Conseil des Ministres, en vue de l'approbation du contrat d'affermage et d'autre part, la rédaction et l'annexe à joindre après la signature du contrat.

Par la signature de ce contrat, l'Etat de Côte d'Ivoire vient d'assurer la continuité de son service de distribution publique urbaine, d'eau potable. Pour garantir cette continuité, l'Etat se doit de réaliser des infrastructures adéquates permettant la production d'une eau de qualité en quantité suffisante. Ce qui permettra de juguler en amont, certaines pandémies épidémiques imputables à la qualité de l'eau, elle-même liée souvent, à l'état des infrastructures.

Assemblées annuelles FMI / Banque Mondiale

Les Assemblées Annuelles du FMI et de la Banque Mondiale se sont tenues, du 19 au 20 octobre 2007, à Washington. A cette occasion, les autorités ivoiriennes se sont engagées à consolider la paix et à créer les conditions nécessaires, à une accélération durable de la croissance.

Dans cette optique, elles ont l'intention de prendre des mesures pour diversifier l'économie, et réduire sa dépendance envers les exportations de produits de base traditionnels. La mise en œuvre d'une politique visant clairement à renforcer le secteur industriel, est essentielle à la création d'un plus grand nombre d'emplois.

Dans le même temps, une grande préoccupation des autorités ivoiriennes reste de trouver une solution durable, au problème de la dette. Aussi, voient-elles dans l'AUPC une transition vers d'autres mesures, à savoir, un allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM, qui ouvrirait de nouvelles perspectives pour notre pays.

Avant le conflit, le pays consacrait près de la moitié de son budget annuel, au service de sa dette. Cette tendance a pénalisé l'investissement public et compromis la recherche d'une croissance à long terme. Les autorités ivoiriennes ont obtenu des résultats louables dans le maintien de la stabilité macroéconomique globale en dépit, des nombreux problèmes posés par un conflit complexe.

Avec l'accord de paix de Ouagadougou, le processus de paix est à nouveau sur la bonne voie. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de cet accord, afin de rétablir pleinement la paix, assurer la réconciliation et remettre l'économie en état.

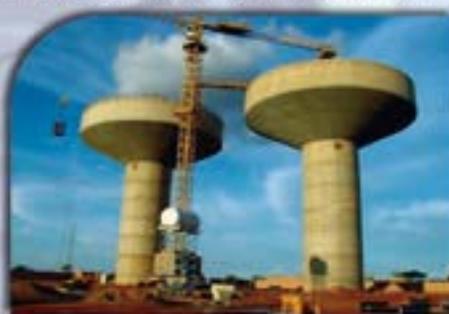
L'aide de la communauté internationale sera essentielle, à la réalisation de ces objectifs. Compte tenu des efforts déployés au plan politique et dans le domaine de la gestion économique, les autorités ivoiriennes seraient reconnaissantes au Conseil d'Administration d'approuver un programme AUPC.



La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) est un établissement public à caractère international, dont la création remonte au traité du 14 novembre 1973.

Il s'agit d'une institution commune des États membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, dont l'objet est de « promouvoir le développement équilibré des États membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest » en finançant des projets prioritaires de développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergie, industries, transport, agro-industries, tourisme et autres services.

En Côte d'Ivoire, le niveau des engagements nets cumulés de la BOAD se consolide depuis plusieurs années, passant de 173 775 M FCFA en 2005, à 188 296 M FCFA en 2006, puis à 208 760 M FCFA en juillet 2007, soit une hausse de 10,9% entre fin 2006 et juillet 2007. Cette hausse est de 20,1% si l'on considère la situation à fin 2005.



Financement d'infrastructures à Lomé

- Constitués essentiellement de prêts (à 97,5%), ces concours représentent 18,5% des engagements cumulés de la banque dans l'Union.
- La situation des opérations indique que 45,3% sont dirigés vers les autres activités productives, 53,6% au secteur privé et 40,5% aux projets régionaux.
- Le taux de décaissement s'est établi à 65,7% au 02 juillet 2007.
- Enfin, en perspective, de nouveaux engagements, huit projets et deux opérations de garantie et d'arrangement sont en cours d'instruction.

➤ (Réunion des Ministres de la zone franc, Suite de la page 1)

Au sein de l'UEMOA, l'inflation a été maîtrisée en 2006. La croissance a ralenti par rapport à 2005 de plus d'un point pour s'établir à 3,1%. L'activité économique a été affectée par l'acuité de la crise énergétique dans plusieurs pays et par les difficultés auxquelles sont confrontés certains secteurs moteurs de la croissance. La situation des finances publiques reste tendue et l'on constate des accumulations d'arriérés de paiement dans quatre Etats sur huit.

En zone CEMAC, la croissance a légèrement décéléré de 3,6% en 2005 à 3,5% en 2006 en raison notamment d'un recul de la production pétrolière en volume, mais elle devrait se redresser autour de 5% en 2007. La persistance des tensions inflationnistes a conduit l'ensemble des pays de la sous-région au dépassement de la norme commune de 3%, mais cette situation semble s'améliorer en 2007. Il est noté une amélioration appréciable du profil des finances publiques dû au renchérissement des cours du pétrole. Toutefois, la poursuite de l'élargissement de la fiscalité non-pétrolière ainsi que l'amélioration de la qualité et l'efficacité de la dépense publique constituent des préoccupations.

La situation des Comores est également marquée par un ralentissement de l'activité économique de 2,8% en 2005 à 2,4% en 2006, du fait de la crise de la filière de la vanille, d'une situation très tendue des finances publiques et de la persistance de tensions politiques au sein de l'Union. Les Ministres ont souligné que les progrès attendus en matière de convergence et d'amélioration du potentiel de la croissance reposent en grande partie sur la poursuite de réformes structurelles dans certains secteurs clés de l'économie.



Par ailleurs, les Ministres ont relevé que les progrès enregistrés tant en matière de convergence que de développement économique restent soumis en grande partie aux aléas de facteurs exogènes. A cet égard, ils ont rappelé l'importance prioritaire qui doit être accordée à la consolidation de la paix et de la sécurité. S'agissant de la promotion de la croissance, ils ont insisté sur la nécessité de diversifier les économies à travers l'amélioration du climat des affaires, la promotion des investissements privés et l'approfondissement des marchés des capitaux. Ils ont souligné le rôle fondamental que peut jouer l'intégration régionale dans ce domaine. Ainsi, la mise en œuvre du Programme économique régional de l'UEMOA et les perspectives de mise en place d'un tel programme en zone CEMAC, contribueront au renforcement des bases d'une croissance forte et durable. Ils ont rappelé que la Zone Franc constitue à cet égard un espace de solidarité unique, propice aux échanges de bonnes pratiques.

Au cours de la réunion des Experts qui a précédé celle des Ministres, le 15 octobre 2007, a été abordée, entre autres, le développement des marchés obligataires et de la mobilisation de l'épargne à long terme. A l'issue des échanges, il a été décidé de mettre en place un comité de réflexion qui approfondira cette question, en vue de soumettre un rapport détaillé à la prochaine session du Conseil des Ministres.

La prochaine réunion des Ministres de la zone Franc se tiendra à N'Djaména au Tchad en avril 2008. ■

➤➤ (Accord de Partenariat Economique, Suite...)

Une Feuille de Route, signée à Accra le 4 août 2004, met l'accent sur trois points essentiels :

1. l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest ;
2. l'amélioration de la compétitivité de l'économie régionale (renforcement des capacités et mise à niveau des industries) ;
3. l'examen des questions liées au commerce. ■

L'APE se définit comme un accord de libre-échange, qui instituera une ouverture réciproque des marchés, entre l'Union Européenne et les pays ou régions ACP, qui seront parties à ces accords. Les modalités et le degré d'ouverture des marchés de chaque région ACP seront déterminés, à l'issue des négociations. De même, la phase de négociation des APE prévoit un appui aux pays ACP, pour le renforcement des capacités et la mise à niveau des économies.

Le cadre comptable des institutions de microfinance

Le dynamisme que connaît le secteur de la microfinance fait de cet outil, un vecteur indispensable de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations, des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Toutefois, la surveillance de ce secteur, par les Autorités Ministérielles et Monétaires, met en évidence de nombreux dysfonctionnements, notamment au niveau de la tenue de la comptabilité, dont la pratique diffère d'une institution de microfinance à une autre. Face à ce constat, le Centre Régional d'Assistance Technique du Fonds Monétaire International pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC), et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), ont initié un atelier qui s'inscrit dans la dynamique de la réforme du cadre comptable.

L'atelier, qui s'est déroulé du 1er au 5 octobre 2007 à l'hôtel Tiama d'Abidjan, a vu la participation de trente deux séminaristes, issus des 8 pays de l'UEMOA. Ouvrant la série des allocutions, le Directeur d'AFRITAC de l'Ouest, M. Idrissa Thiam, a rappelé que ces travaux visent à contribuer au renforcement, des capacités d'intervention des services nationaux, en permettant à leurs gestionnaires de se familiariser, avec les méthodes et documents de synthèse du référentiel de la BCEAO, pour les institutions de microfinance.



M. Koffi Ahoutou Emmanuel et M. Idrissa Thiam

Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, le Directeur de Cabinet, M. Koffi Ahoutou Emmanuel, a souhaité que les participants tirent le meilleur profit de cette rencontre, en vue d'offrir au secteur de la microfinance, les chances de sécurisation de ses opérations, de sa pérennité et de sa fiabilité.

Il a par ailleurs, révélé que la microfinance a augmenté sa part dans l'activité financière nationale, passant de 2,5% des dépôts en 2002, à 4,9% en 2006, représentant au titre de cette dernière année, plus de 70 milliards de FCFA.

Les échanges ont permis aux séminaristes de formuler les suggestions et recommandations suivantes :

- la capitalisation effective des connaissances acquises, par les participants dans la conduite de leurs missions respectives ;
- l'appui des partenaires à la modernisation des outils de gestion, des institutions de microfinance, plus spécifiquement la mise à la disposition d'un logiciel unique, adapté et performant pour les institutions de la zone monétaire ;
- la recherche de conditions d'allègement du coût d'accès, à l'assistance technique des cabinets d'experts comptables ;
- la définition d'une disposition uniforme concernant le traitement et la rémunération des dépôts de garantie ;
- la suppression ou la clarification des comptes contenus dans le nouveau référentiel (titre et crédit bail), dont l'utilisation n'est pas du ressort des institutions de microfinance ;
- la clarification du caractère légal des opérations de transfert d'argent, au sein du même réseau dans un pays donné ;
- l'harmonisation des modes de détermination du nombre de sociétaires, par institution qui influent sur le calcul de certains ratios, dont notamment le taux de pénétration. ■

APE APE APE Accord de Partenariat Economique

L'Accord de Partenariat Economique (APE) est avant tout une nouvelle approche de développement, même si l'objectif du volet commercial, tarifaire, est d'aboutir à une mise en conformité OMC.

Il s'agira, à partir du 1er janvier 2008, et pendant une phase transitoire de 12 ans négociable, d'aboutir à terme à des accords préférentiels de libre échange, introduisant le principe de réciprocité, tout en maintenant des régimes préférentiels avec les ACP, tels qu'autorisés par l'OMC.

L'originalité de l'APE est qu'il s'agit d'un processus, d'un modèle de développement à construire en partenariat avec chaque région pour aboutir, selon les termes de l'Accord de Cotonou, « progressivement et harmonieusement », à l'intégration des économies ACP dans l'économie mondiale. Autrement dit, de s'adapter aux règles OMC, mais aussi, à la concurrence internationale.

L'objectif de l'Union Européenne ne serait pas tant d'inonder de ses produits, les marchés ACP que de préparer ses économies, à lutter contre la concurrence internationale.

Dans cette perspective, l'APE doit combiner au démantèlement tarifaire un ensemble de réformes, capables de favoriser le développement économique et commercial des pays et des régions. C'est aussi, sur l'identification des réformes nécessaires que portent les négociations de l'APE.

En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, signé le 23 juin 2000, le processus des APE a été lancé le 6 octobre 2003, à Cotonou, après que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement eût donné mandat à la CEDEAO de négocier ces accords, en liaison avec l'UEMOA, pour le compte de la CEDEAO et de la Mauritanie. ➤➤

REHABILITATION DES ECOLES

Le lycée Blaise Pascal en travaux

Trois milliards deux cent millions de francs CFA - c'est le montant que va déboursier l'Etat de Côte d'Ivoire pour la première phase de la réhabilitation du lycée français Blaise Pascal, saccagé lors des événements de novembre 2004.

L'annonce a été faite le 10 octobre dernier lors d'une visite de chantier réunissant notamment le Ministre de l'Economie et des Finances et ses collaborateurs, le Directeur Général du BNETD, M. Don Mello, l'Ambassadeur de France, M. André Janier et les entreprises choisies, pilotées par M. Derrien de CMI.

Selon M. Don Mello, cette réhabilitation se fait en deux étapes. La première phase consiste en la remise en état des bâtiments. Dans un second temps, il sera procédé à l'équipement en matériel didactique évalué à 2,8 milliards. Le DG du BNETD, structure commise pour l'expertise des travaux, s'est voulu très rassurant quant au respect des délais pour l'ouverture à la rentrée des classes 2008.



M. Charles Koffi Diby et M. André Janier

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances M. Charles Koffi Diby, il témoigne de la confiance retrouvée entre les autorités ivoiriennes et l'Etat français. Cette action, ajoute-t-il, amorcera également le retour des opérateurs économiques français qui éprouvent encore des réticences à s'installer sur le sol ivoirien, faute de structures d'encadrement pour les enfants. « La réfection de cette école, a souligné le Ministre, est bénéfique aussi bien pour les enfants des ressortissants français que pour les élèves ivoiriens, désireux de suivre le programme français ».

Le Ministre s'est engagé par ailleurs, au nom de l'Etat ivoirien, à tout mettre en œuvre pour mener à bien ces travaux de réfection.

Rappelons que sur un effectif de 1200 inscrits en 2004, le lycée Blaise Pascal accueillait 70% d'élèves ivoiriens.

Les administrations financières dans les zones CNO : le FMI sur le terrain

Dans le cadre de la revue du programme AUPC (Assistance d'Urgence Post-Crise), une délégation conduite par M. Assouhoun Noël, Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances, et comprenant les représentants du FMI, de la mission économique française et ceux de plusieurs structures étatiques et du secteur privé, a effectué une mission, du 17 au 18 novembre 2007, à Bouaké et à Korhogo, en vue de constater l'évolution de la situation socio-politique dans ces zones.

- A Bouaké, c'est le Préfet de la Vallée du Bandama, M. Konin Aka, qui a reçu la délégation, et saisi l'occasion pour présenter les difficultés matérielles rencontrées par son équipe dans l'exercice de leur mission. La délégation a ensuite été reçue par M. Bamba Sinima, Directeur de Cabinet des Forces Nouvelles, qui a souligné l'importance de la mission, en relevant les efforts fournis par le Ministère de l'Economie et des Finances pour le retour de l'Administration Financière dans les zones CNO. Par ailleurs M. Arend Kowenaar, Chef de la Délégation de la mission du FMI en Côte d'Ivoire, a pour sa part indiqué que cette visite dans les zones CNO s'inscrit dans la dynamique de normalisation amorcée par la Côte d'Ivoire. Le FMI, ajoutera-t-il, apporte son appui à cette normalisation, tout comme la Banque Mondiale et la BAD. M. Arend a également insisté sur le fait que les secteurs sociaux (santé éducation...) devraient bénéficier de plus d'attention afin de répondre plus efficacement aux besoins primaires des populations.

- Seconde étape de cette mission Korhogo, où les locaux de la Préfecture, récemment libérés par les Forces Nouvelles, ont servi de cadre aux échanges entre le Préfet Dahon Auguste et les membres de la délégation. M. Dahon a noté que l'Administration qui s'installe progressivement, participe à la performance de l'économie de la cité du Poro.

Il a toutefois souhaité la création d'une plateforme qui aidera la région à passer de l'informel au formel, à travers le renforcement du contrôle des frontières et la sécurisation des axes routiers, en vue de mettre fin aux nombreuses entraves aux échanges. Après avoir écouté les propos rassurants du Commandant Fofie concernant le processus de sortie de crise, le Chef de la délégation de la mission du FMI a rappelé que cette visite, qui vise à prendre contact avec la réalité du terrain, au delà des chiffres, est opportune pour la revue du programme AUPC.

Le programme, poursuivra M. Arend, vise à préparer le budget 2008, premier budget de la réunification auquel le FMI réitère toute son adhésion.

CHIFFRES CLES DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE en 2007

Produit Intérieur Brut et croissance

PIB	9.602,9 milliards FCFA
Taux de croissance réel	1,5 %
• Secteur Primaire	- 0,6 %
• Secteur Secondaire	1,8 %
• Secteur Tertiaire	1,9 %

Production	9 mois 2007	Variations / 2006
Cacao (en tonnes)	547.013,0	- 20,1 %
Café (t.)	170.849,0	+ 45,1 %
Banane (t.)	228.851,1	+ 0,9 %
Ananas (t.)	91.904,3	- 17,7 %
Caoutchouc (t.)	129.725,3	+ 7,5 %
Sucre (t.)	98.116,5	+ 19,5 %
Coton graine (t.)	158.837,6	- 16,3 %
Anacarde (t.)	239.356,6	+ 16,4 %
Pétrole (milliers de barils)	13.211,5	- 23,2 %
Gaz (millions de m3)	1.147,7	- 5,5 %
Electricité (GWH)	3.979,4	- 1,6 %

- Taux d'inflation à fin septembre 2007
Variation en moyenne annuelle (IHPC) : 2,1 %

COMMERCE EXTERIEUR 2007 *	Variations / 2006
• EXPORTATIONS	2.787.553 - 11,7 %
Produits primaires	1.007.456 - 16,6 %
dont café-cacao	454.311 - 4,4 %
Pétrole brut	384.134 - 28,6 %
• IMPORTATIONS	2.358.210 - 1,1 %
• SOLDE COMMERCIAL	429.343 - 44,6 %

* En millions de F CFA

STATISTIQUES MONETAIRES (en milliards de FCFA)

	Réalizations		Variations
	Décembre 2006	Septembre 2007	
• Crédits à l'économie	1.291,0	1.308,6	+ 1,4 %
• Masse monétaire	2.294,8	2.401,3	+ 4,6 %

FINANCES PUBLIQUES (en milliards de FCFA)

	REALISATIONS à fin Sept. 2007	OBJECTIFS FMI
• Recettes et dons	1.338,5	1.978,1
Recettes	1.338,5	1.847,7
Dons	0,0	130,4
• Dépenses Totales	1.434,7	1.947,0
Dépenses primaires	1.268,5	1.758,9
dont dépenses liées à la crise	50,6	136,7
Intérêts sur la dette publique	137,6	138,8
• Solde Budgétaire	- 96,2	31,1

ECO Actualités

Publication mensuelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Directeur de Publication : Charles Koffi Diby

Rédacteur en Chef : Koffi Ahoutou Emmanuel

Siège de la Rédaction : Immeuble SCIAM

17 BPV 670 Abidjan . CÔTE D'IVOIRE